



Dombasle
sur
Meurthe

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Type de marché : travaux

Type de procédure : La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Nom et adresse de l'acheteur public :

Mairie de Dombasle-sur-Meurthe - Place Suzanne Pierre - CS 3100
54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE
www.ville-dombasle.fr – SIRET : 215 401 597 000 12

Objet du marché : Réhabilitation des sanitaires extérieurs de l'école élémentaire Paul Bert - marché n°2026-015

Caractéristiques principales :

La présente consultation concerne les travaux de rénovation des sanitaires extérieurs de l'école élémentaire Paul Bert, située 2 rue Paul Bert à Dombasle-sur-Meurthe (54110).

Allotissement : avec

Les prestations sont réparties en 5 lots :

Lots	Désignation
01	Démolition et gros œuvre
02	Menuiseries extérieures
03	Aménagements intérieurs
04	Électricité
05	Chauffage, ventilation et plomberie

Variantes / PSE : avec (lot 02)

Tranches : sans

Durée :

Les travaux devront **impérativement** être réalisés durant les vacances scolaires d'été 2026, soit **entre le 6 juillet et le 29 août 2026**.

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site www.marches-securises.fr.

Date limite de remise des offres : mercredi 27 mai 2026 à 17h00

Nomenclature :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est 45000000-7, Travaux de construction.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (Règlement de Consultation).

Renseignements complémentaires et consultation des documents :

Par l'intermédiaire du profil acheteur www.marches-securises.fr.

Conditions de remise des offres :

Dépôt sur le profil acheteur sur le site www.marches-securises.fr

Date d'envoi à la publication : 30 avril 2026